

DAJ /n° 2017/25

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

LA PRESIDENTE DE L'UNIVERSITE PARIS-SUD

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L.712-2, L. 714-1 et R719-51 à R719-112
- Vu l'élection de M. Gilles LASCHON en tant que directeur de l'IUT par le conseil du 13 novembre 2014, avec une prise de fonction à compter du 19 janvier 2015 ;
- Vu la délibération du conseil d'administration du 30 mai 2016, portant élection de Madame Sylvie RETAILLEAU à la présidence de l'Université, avec une prise de fonction le 31 mai 2016;

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à monsieur Gilles LASCHON, directeur de l'Institut Universitaire de Technologie d'Orsay (IUT), à l'effet de signer au nom du Président les actes définis à la présente décision, pour les affaires concernant l'IUT:

1) Affaires financières

Monsieur Gilles LASCHON, directeur de l'IUT, en sa qualité d'ordonnateur secondaire de droit pour l'exécution de son budget, peut déléguer sa signature en matière financière à des agents publics placés sous son autorité, sous réserve que la décision de délégation qui sera prise définisse les matières déléguées et les montants. Cette décision sera transmise dans les plus brefs délais au Président de l'Université.

2) Etudes et vie universitaire

- Les demandes de transfert d'inscription universitaire;
- Les conventions de stage (stages cursus et hors cursus) des étudiants ;
- Les attestations de réussite aux diplômes

3) Gestion des personnels

- Les attestations de service fait pour le paiement d'heures de cours complémentaires.
- Les ordres de mission et les autorisations d'utilisation d'un véhicule personnel ou d'un véhicule administratif.

4) Relations internationales

Les protocoles d'accueil des scientifiques étrangers.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Gilles LASCHON, délégation est donnée à _____